

SECTION 1 Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Sani - Tank 8000N
Code du produit : Formule: LB-GLYVAK/TS
Numéro de pièce: (E)SP-8000N Series

1.2. Autres moyens d'identification

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation recommandée : Agent de nettoyage
Restrictions d'emploi : Utilisation industrielle

1.4. Données relatives au fournisseur

Fournisseur

Celeste Industries Corporation
8007 Industrial Park Road
Easton, Maryland 21601 USA
T 1-410-822-5775
info@celestecorp.com - www.celestecorp.com

Distributeur

ITW Permatex Canada
2360 Bristol Circle, Ste 101
Oakville, ON, L6H 6M5
Canada
T 1-800-241-8334

1.5. Numéro de téléphone en cas d'urgence

Numéro d'urgence : En cas d'urgence chimique, de déversement, de fuite, d'incendie, d'exposition ou d'accident, appelez le CHEMTREC (24 heures) Pour les États-Unis et le Canada: 1-800-424-9300; Pour les pays autres que les États-Unis et le Canada (appels en PCV acceptés): 1-703-527-3883

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS

Matières corrosives pour les métaux, Catégorie 1
Irritation cutanée, Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS

Pictogrammes de danger (GHS) :



Mention d'avertissement (GHS) : Danger
Mentions de danger (GHS) : Peut être corrosif pour les métaux.
Provoque une irritation cutanée
Provoque des lésions oculaires graves
Conseils de prudence (GHS) : Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.

Sani - Tank 8000N

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection du visage, un équipement de protection des yeux.
En cas de contact avec la peau: Laver abondamment à l'eau.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical o consulter un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.
Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

2.3. Dangers liés aux utilisations connues ou raisonnablement prévues

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Dangers non classés ailleurs

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.5. Toxicité aiguë inconnue

Non applicable

SECTION 3 Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	Conc. (% m/m)
Acide l-(++)-lactique	Acide l-(++)-lactique Propanoic acid, 2-hydroxy-, (S)- / (S)-2-Hydroxypropanoic acid / (S)-Lactic acid / (S)-(+)-Lactic acid / L-(+)-Lactic acid / (+)-Lactic acid / Lactic acid, L- / Propanoic acid, 2-hydroxy-, (2S)- / Sarcosine / (S)-(+)-2-Hydroxypropanoic acid / (+)-2-Hydroxypropanoic acid / L-2-Hydroxypropanoic acid / L-(+)-lactic acid / Lactic acid, l-	n° CAS: 79-33-4	3 – 7
Xylènesulfonate de sodium	Sodium xylenesulphonate SODIUM XYLENESULFONATE / Dimethylbenzenesulfonic acid, sodium salt / Benzenesulfonic acid, dimethyl-, sodium salt (1:1) / Benzenesulphonic acid, dimethyl-, sodium salt / Xylenesulfonic acid, sodium salt / Xylenesulfonate, sodium / Sodium xylenesulphonate / Sodium dimethylbenzenesulfonate / Benzenesulfonic acid, dimethyl-, sodium salt / Sodium xylene sulfonate	n° CAS: 1300-72-7	0,5 – 1,5

Sani - Tank 8000N

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	Conc. (% m/m)
α -Hydro- ω -hydroxypoly(oxyéthylène), éthers monoalkyliques en C8-10, phosphates	α -Hydro- ω -hydroxypoly(oxyéthylène), éthers monoalkyliques en C8-10, phosphates C8-10-Alkyl alcohol ethoxylate, phosphate ester / Polyethyleneglycol monoalkyl (C8-10) ether phosphate / Polyethylene glycol mono alkyl (C8-10) ether phosphate / .alpha.-Hydroxy-.omega.-hydroxypoly(oxy-1,2-ethanediy)alkyl (C8-10) ethers phosphate / C8-10 Alkyl alcohol ethoxylate (4EO), phosphate ester	n° CAS: 68130-47-2	0,5 – 1,5
Acide 1-octanesulfonique, sel de sodium	Acide 1-octanesulfonique, sel de sodium 1-Octanesulfonic acid, sodium salt / Octylsulfonate, sodium / Sodium octanesulphonate / 1-Octanesulfonic acid, sodium salt (1:1) / Sodium octane-1-sulphonate / 1-Octanesulfonate, sodium / Sodium octane-1-sulphonate monohydrate / Sodium octane-1-sulfonate / Sodium caprylyl sulfonate	n° CAS: 5324-84-5	0,5 – 1,5

*Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial

SECTION 4 Premiers soins

4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins après inhalation	: EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin Consulter un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après contact avec la peau	: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Premiers soins après ingestion	: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des brûlures.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

4.3. Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Autre avis médical ou traitement	: Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
----------------------------------	---

Sani - Tank 8000N

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés : Brouillard d'eau. Dioxyde de carbone (CO₂), poudre chimique sèche, mousse.
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau.

5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie : Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Peut libérer des fumées corrosives et irritantes.

5.3. Équipements spéciaux de protection et précautions pour les pompiers

Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ne pas toucher le produit déversé ou marcher dessus.

Pour les secouristes

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.2. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
Procédés de nettoyage : Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7 Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas mettre en contact avec les yeux. Évitez le contact avec la peau et les vêtements. Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, aérosols. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
Dangers supplémentaires lors du traitement : Peut être corrosif pour les métaux.

7.2. Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles

Mesures techniques : Se conformer aux réglementations en vigueur.

Sani - Tank 8000N

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Conditions de stockage	: Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver à l'abri des rayons solaires directs. Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion.
Produits incompatibles	: Voir la section 10 consacrée aux matériaux incompatibles.
Utilisations finales spécifiques	: Agent de nettoyage

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Méthode de monitoring

Méthode de monitoring	Consulter les normes de contrôle applicables pour la région.
-----------------------	--

8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Prévoir des rince-œil et des douches accessibles facilement.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle

Protection des mains:

Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques. Consulter l'information produit du fournisseur des gants sur la compatibilité du matériau et de son épaisseur.

Protection oculaire:

Porter un appareil de protection des yeux/du visage

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. La FDS ne peut pas fournir des directives complètes et détaillées en matière de protection des voies respiratoires. Le choix de l'appareil respiratoire doit être fait par une personne qualifiée après évaluation de la situation de travail.

Autres informations:

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Aucune donnée disponible.
Couleur	: Ambré. Tan
Odeur	: Inodore
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 2,5 – 3,5
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible

Sani - Tank 8000N

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non inflammable.
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C/ 68 °F	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,95 – 1,05
Solubilité	: Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

Xylènesulfonate de sodium	
Pression de la vapeur	18 mm Hg
Caractéristiques d'une particule	Aucune donnée disponible

Acide l-(+)-lactique	
Point d'ébullition	> 100 °C
Pression de la vapeur	≈ 0,0286 mm Hg Temp.: 25 °C
Caractéristiques d'une particule	Aucune donnée disponible

9.2. Données (supplémentaires) concernant certaines classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi. Peut être corrosif pour les métaux.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Risque de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Matières incompatibles.

10.5. Matériaux incompatibles

Oxydants puissants. métaux. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Peut libérer des fumées corrosives et irritantes.

Sani - Tank 8000N

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

SECTION 11 Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale) : Non classé
Toxicité aiguë (voie cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Xylènesulfonate de sodium (1300-72-7)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg Source: SIDS
DL50 cutanée lapin	≥ 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: EPA OTS 798.1100 (Acute Dermal Toxicity)

Acide L-(+)-lactique (79-33-4)	
DL50 orale rat	3730 mg/kg (Source: IUCLID)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg (Source: NICNAS)
CL50 inhalation rat	> 7,94 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.
pH: 2,5 – 3,5 (D'après les données d'essais)

Xylènesulfonate de sodium (1300-72-7)	
pH	12 Source: GESTIS

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.
pH: 2,5 – 3,5

Xylènesulfonate de sodium (1300-72-7)	
pH	12 Source: GESTIS

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé

Xylènesulfonate de sodium (1300-72-7)	
NOAEL (chronique, oral, animal/femelle, 2 ans)	≥ 60 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies), Remarks on results: other:

Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé

Xylènesulfonate de sodium (1300-72-7)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	763 – 3534 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)

Acide 1-octanesulfonique, sel de sodium (5324-84-5)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	> 430 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)

Danger par aspiration : Non classé

Sani - Tank 8000N

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Sani - Tank 8000N	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Xylènesulfonate de sodium (1300-72-7)	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
α -Hydro- ω -hydroxypoly(oxyéthylène), éthers monoalkyliques en C8-10, phosphates (68130-47-2)	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Acide 1-octanesulfonique, sel de sodium (5324-84-5)	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Acide L-(+)-lactique (79-33-4)	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Symptômes/effets	: Provoque une irritation cutanée. Provoque des lésions oculaires graves.
Symptômes/effets après inhalation	: Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des brûlures.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Autres informations	: Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

SECTION 12 Données écologiques

12.1. Écotoxicité

Écologie - général	: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme)	: Non classé

Xylènesulfonate de sodium (1300-72-7)	
CL50 - Poisson [1]	656000 mg/l Source: ECOSAR
CE50 - Crustacés [1]	> 1020 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 96h - Algues [1]	270000 mg/l Source: ECOSAR
Acide 1-octanesulfonique, sel de sodium (5324-84-5)	
CL50 - Poisson [1]	> 100 mg/l Test organisms (species): Danio rerio (previous name: Brachydanio rerio)
CE50 - Crustacés [1]	421 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	> 100 mg/l Test organisms (species): Raphidocelis subcapitata (previous names: Pseudokirchneriella subcapitata, Selenastrum capricornutum)
Acide L-(+)-lactique (79-33-4)	
CL50 - Poisson [1]	320 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Brachydanio rerio [semi-static] Source: IUCLID)
CE50 - Crustacés [1]	240 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CL50 - Poisson [2]	100 – 180 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Lepomis macrochirus [static] Source: EPA)

Sani - Tank 8000N

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Acide l-(+)-lactique (79-33-4)

CE50 - Crustacés [2]

180 – 320 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna [Static])

12.2. Persistance et dégradabilité

Sani - Tank 8000N

Persistance et dégradabilité

Non établi.

Xylènesulfonate de sodium (1300-72-7)

Persistance et dégradabilité

Rapidement dégradable

α -Hydro- ω -hydroxypoly(oxyéthylène), éthers monoalkyliques en C8-10, phosphates (68130-47-2)

Persistance et dégradabilité

Rapidement dégradable

Acide 1-octanesulfonique, sel de sodium (5324-84-5)

Persistance et dégradabilité

Rapidement dégradable

Acide l-(+)-lactique (79-33-4)

Persistance et dégradabilité

Rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Sani - Tank 8000N

Potentiel de bioaccumulation

Non établi.

Xylènesulfonate de sodium (1300-72-7)

Coefficient de partage n-octanol/eau

-3,12 Source: GESTIS

Acide l-(+)-lactique (79-33-4)

Coefficient de partage n-octanol/eau

-0,54 (at 25 °C)

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets nocifs

Ozone : Non classé
Gaz à effet de serre fluorés : Non
Autres informations : Aucun autre effet connu.

SECTION 13 Données sur l'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. Dans la mesure du possible, la production de déchets doit être évitée ou réduite au minimum.

SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: DOT / TMD / IMDG / IATA

Sani - Tank 8000N

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

DOT	TMD	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU			
UN1760	UN1760	1760	1760
14.2. Désignation officielle pour le transport			
Corrosive liquids, n.o.s. ((L(+)-lactic Acid))	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. ((L(+)-lactic Acid))	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (L(+)-lactic Acid)	Corrosive liquid, n.o.s. (L(+)-lactic Acid)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
8	8	8	8
			
14.4. Groupe d'emballage			
III	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement			
Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non Polluant marin: Non	Dangereux pour l'environnement: Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

14.6. Transport en vrac

Non applicable

14.7. Précautions spéciales pour l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

DOT	
N° ONU (DOT)	: UN1760
Dispositions Particulières DOT (49 CFR 172.102)	: B2 - MC 300, MC 301, MC 302, MC 303, MC 305, and MC 306 and DOT 406 cargo tanks are not authorized. IB2 - Authorized IBCs: Metal (31A, 31B and 31N); Rigid plastics (31H1 and 31H2); Composite (31HZ1). Additional Requirement: Only liquids with a vapor pressure less than or equal to 110 kPa at 50 C (1.1 bar at 122 F), or 130 kPa at 55 C (1.3 bar at 131 F) are authorized. T11 - 6 178.274(d)(2) Normal..... 178.275(d)(3) TP2 - a. The maximum degree of filling must not exceed the degree of filling determined by the following: (image) Where: tr is the maximum mean bulk temperature during transport, tf is the temperature in degrees celsius of the liquid during filling, and a is the mean coefficient of cubical expansion of the liquid between the mean temperature of the liquid during filling (tf) and the maximum mean bulk temperature during transportation (tr) both in degrees celsius. b. For liquids transported under ambient conditions may be calculated using the formula: (image) Where: d15 and d50 are the densities (in units of mass per unit volume) of the liquid at 15 C (59 F) and 50 C (122 F), respectively. TP27 - A portable tank having a minimum test pressure of 4 bar (400 kPa) may be used provided the calculated test pressure is 4 bar or less based on the MAWP of the hazardous material, as defined in 178.275 of this subchapter, where the test pressure is 1.5 times the MAWP.
Exceptions d'Emballage DOT (49 CFR 173.xxx)	: 154
Emballage Non-Vrac DOT (49 CFR 173.xxx)	: 202
Emballage en Vrac DOT (49 CFR 173.xxx)	: 242

Sani - Tank 8000N

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Quantités maximales DOT - Aéronef de passagers/véhicule ferroviaire (49 CFR 173.27)	: 1 L
Quantités maximales DOT - Aéronef cargo seulement (49 CFR 175.75)	: 30 L
DOT Emplacement d'arrimage	: B - (i) The material may be stowed "on deck" or "under deck" on a cargo vessel and on a passenger vessel carrying a number of passengers limited to not more than the larger of 25 passengers, or one passenger per each 3 m of overall vessel length; and (ii) "On deck only" on passenger vessels in which the number of passengers specified in paragraph (k)(2)(i) of this section is exceeded.
DOT Arrimage - Autre information	: 40 - Stow "clear of living quarters"

TMD	
N° ONU (TDG)	: UN1760
Dispositions spéciales relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD)	: 16 - (1) L'appellation technique d'au moins une des matières les plus dangereuses qui contribuent le plus au danger ou aux dangers des marchandises dangereuses doit figurer, entre parenthèses, sur le document d'expédition et suivre l'appellation réglementaire conformément à la division 3.5(1)c)(ii)(A). L'appellation technique doit également figurer, entre parenthèses, sur un petit contenant ou sur une étiquette volante, à la suite de l'appellation réglementaire conformément aux paragraphes 4.11(2) et (3). (2) Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un document d'expédition ou sur un petit contenant si les lois du Canada sur le transport intérieur ou une convention internationale sur le transport international interdisent la divulgation de cette appellation technique : a) UN1544, ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A; b) UN1851, MÉDICAMENT LIQUIDE TOXIQUE, N.S.A; c) UN3140, ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A; d) UN3248, MÉDICAMENT LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A; e) UN3249, MÉDICAMENT SOLIDE TOXIQUE, N.S.A. (3) Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un petit contenant : a) UN2814, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR L'HOMME; b) UN2900, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR LES ANIMAUX.
Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée	: 1 L
Quantités exemptées (TDG)	: E2
Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers	: 1 L
Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU)	: 154

IMDG
Aucune donnée disponible

IATA
Aucune donnée disponible

SECTION 15 Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations fédérales

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus).	
Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus), sauf pour:	
Aspartic acid, disodium salt	n° CAS 114589-95-6

Sani - Tank 8000N

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

15.2. Règlements internationaux

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.3. Règlement national

 **AVERTISSEMENT:** Ce produit peut vous exposer à Les brouillards d'acides inorganiques fort contenant de l'acide sulfurique, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

SECTION 16 Autres informations

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Date de révision : 2026-01-09
Date d'émission : 2026-01-09
Autres informations : Aucun.
Préparé par : Nexreg Compliance Inc.
www.Nexreg.com



SDS HazCom 2024 - WHMIS 2022 (Nexreg) 2025

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.